

Votations fédérales du 28 novembre 2010

Non à l'initiative fiscale du PS

Bref argumentaire

A l'instar du Parlement et du Conseil fédéral, les gouvernements cantonaux rejettent l'initiative fiscale du PS.

La Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des directeurs cantonaux des finances recommandent aux citoyennes et citoyens de dire **NON** à l'initiative parce qu'elle ...

- viole les principes fondamentaux du fédéralisme suisse et de son succès;
- affecte tous les cantons et tous les contribuables;
- affaiblit le site économique Suisse;
- est inutile vu les règles et le fair-play actuels;
- pose des problèmes de mise en œuvre.

Que veut l'initiative fiscale du PS?

Des taux d'imposition minimaux uniformes au niveau suisse

- Pour les personnes vivant seules, le taux d'imposition sur la part du revenu imposable qui dépasse CHF 250'000 est de 22% au moins dans tous les cantons.
- Pour les personnes vivant seules, le taux d'imposition sur la part de la fortune imposable qui dépasse CHF 2'000'000 est de 5% au moins dans tous les cantons.
- Pour les couples imposés conjointement et pour les personnes seules avec enfants, ces montants peuvent être augmentés.

Recettes supplémentaires dans la péréquation financière

Les recettes supplémentaires générées par l'initiative doivent alimenter la péréquation financière durant une période à définir par le Parlement.

Interdiction des impôts dégressifs

Les tarifs d'impôt dégressifs, à savoir des taux d'imposition qui baissent à mesure qu'augmentent le revenu et la fortune, doivent être interdits par la Constitution.

Le Tribunal fédéral a déjà interdit les impôts dégressifs en 2007. L'initiative enfonce des portes ouvertes.

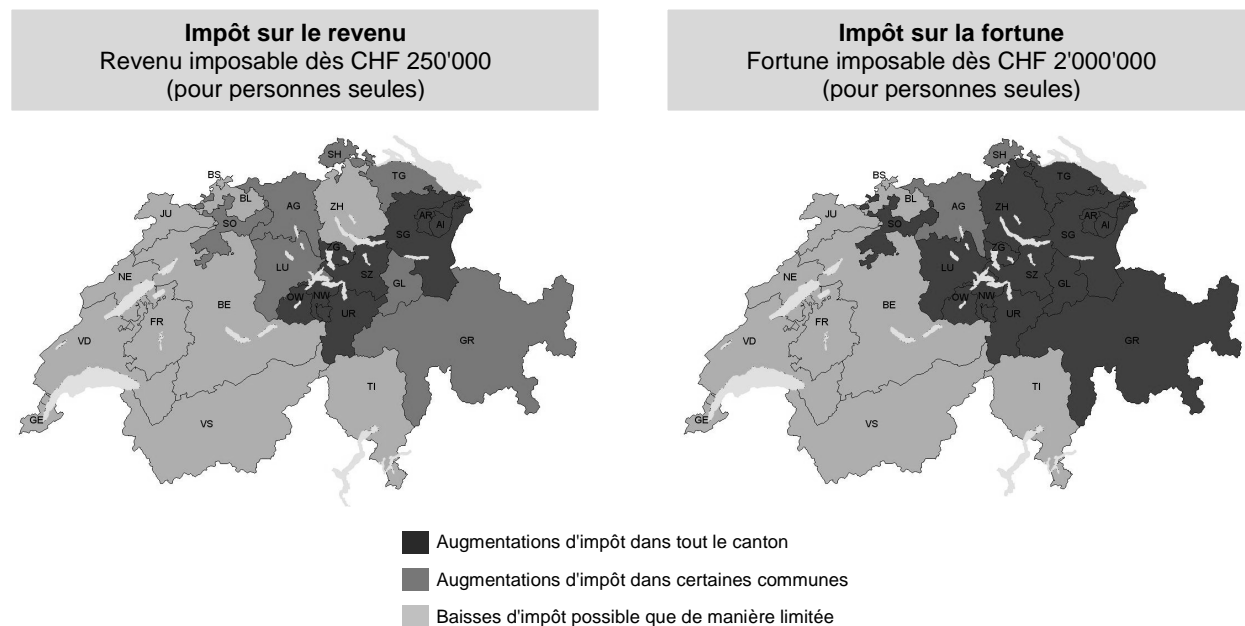
Arguments des gouvernements cantonaux contre l'initiative fiscale du PS

L'initiative viole les principes qui fondent le fédéralisme suisse et son succès.

L'initiative constitue une attaque frontale à l'autonomie financière des cantons et des communes. Une imposition minimale au niveau suisse aurait pour conséquence que les citoyennes et les citoyens ne pourraient plus déterminer en toute indépendance les impôts cantonaux et communaux ni définir leurs préférences. Les cantons et les communes seraient en outre contraints de prélever des impôts en réserve faute d'en avoir l'utilité pour des tâches à venir. Aussi l'initiative s'attaque-t-elle à l'un des piliers fondamentaux du fédéralisme suisse et de son succès.

L'initiative a un impact négatif sur tous les cantons.

L'initiative limite tous les cantons dans leur souveraineté fiscale. Même les cantons et les communes qui se situent actuellement en deçà de l'imposition minimale ne pourraient à l'avenir diminuer leurs impôts que dans une mesure limitée. Si l'initiative doit être mise en œuvre de manière uniforme partout, la Confédération devrait alors également prescrire le calcul du revenu et de la fortune imposables ou le montant des déductions et des franchises. Aussi l'initiative ouvre-t-elle la voie vers une centralisation plus poussée du domaine de la fiscalité.



L'initiative affaiblit le site économique Suisse.

Les augmentations d'impôt exigées par l'initiative affaibliraient sensiblement le site économique Suisse puisque l'imposition des personnes physiques joue aussi un rôle central dans la compétitivité internationale. Restreindre la concurrence fiscale, laquelle favorise une charge fiscale modérée pour des prestations publiques de qualité, priverait la Suisse d'un avantage de site majeur. Limiter la concurrence fiscale, comme demandé, va à l'encontre du dynamisme et de la capacité d'innovation du site économique Suisse.

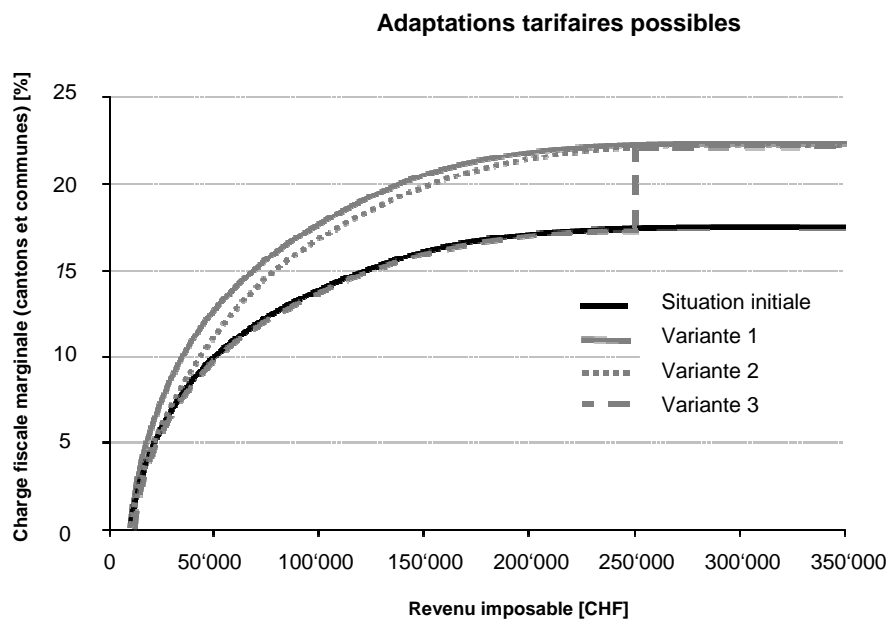
L'initiative crée des problèmes de mise en œuvre.

L'initiative, sans apporter aucune plus-value, crée en fait de nouveaux problèmes: elle bouleverserait complètement la nouvelle péréquation financière déjà peu après son entrée en vigueur

et réintroduirait les fausses incitations de l'ancien système inefficace. L'initiative impliquerait un volume considérable de nouvelles réglementations et compliquerait sensiblement le système fiscal de la Suisse. En bref: les erreurs du passé n'ont servi à rien!

L'initiative a un impact négatif sur tous les contribuables.

Selon la mise en œuvre de l'initiative, les moyens revenus et les bas revenus pourraient également se voir grevés fiscalement davantage. Mais il faut de toute façon compter avec des impôts tendanciellement à la hausse: la perte en efficacité dans la prestation des services publics ainsi que les possibles pertes fiscales liées au départ de contribuables se répercuteraient sur tous les contribuables.



Variante 1

La courbe tarifaire est décalée vers le haut. La charge fiscale augmente pour tous les contribuables.

Variante 2

La courbe est adaptée vers le haut de manière progressive. La charge fiscale augmente aussi pour les revenus moyens.

Variante 3

La courbe tarifaire accuse un saut à la limite de revenu. La charge fiscale n'augmente que pour les revenus imposables supérieurs à CHF 250'000.

L'initiative est inutile parce qu'il existe suffisamment de règles et de fairplay.

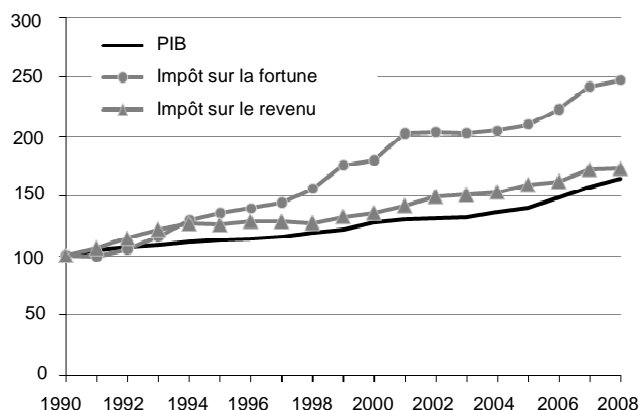
Le système fiscal suisse dispose déjà aujourd'hui de garde-fous assurant une concurrence fiscale juste et transparente. La nouvelle péréquation financière, un impôt fédéral direct fortement progressif, l'harmonisation fiscale formelle, les principes constitutionnels de l'imposition, la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant les impôts dégressifs ainsi que l'assise démocratique de la politique fiscale forment les règles de jeu requises et constituent autant de mécanismes de contrôle.

Il est donc inutile de limiter encore davantage la concurrence fiscale, et d'autant plus que ce n'est pas sans risque. En outre, l'assèchement des caisses publiques, redouté par les initiants, n'est pas réel. Malgré la concurrence fiscale, les recettes fiscales augmentent plus fortement que le PIB et ce, depuis des années.

Evolution des recettes fiscales par rapport au PIB 1990 – 2008 (1990 = 100)

Il n'est pas vrai, comme le redoutent les initiants, que les caisses publiques sont asséchées. Au contraire, une comparaison de l'évolution des recettes fiscales avec l'évolution du PIB entre 1990 et 2008 montre que les recettes fiscales ont globalement augmenté sensiblement plus vite que le PIB.

La concurrence fiscale est une contribution essentielle à la qualité et l'efficacité des prestations publiques. Se montrer plus économe avec les recettes fiscales ne signifie en aucun cas fournir des prestations publiques insuffisantes.



La concurrence fiscale est profitable à tout le monde.

Selon les initiants, la concurrence fiscale ne profiterait qu'aux riches. Faux: considérant l'évolution de la charge fiscale de différentes catégories de revenus au cours du temps, on en arrive simplement à la conclusion inverse. La réalité est toute autre: les chiffres révèlent une politique fiscale qui ménage en premier lieu les personnes avec des revenus modestes. Dans la majorité des cantons, ce sont les bas revenus qui ont le plus été dégrèvés au cours des dix dernières années.

Variation de la charge fiscale entre 1999 et 2009 en %, y compris la compensation du renchérissement (impôts cantonaux, communaux et ecclésiastiques)

